



DEFENSE CONSEIL INTERNATIONAL

CAHIER DES CHARGES

Fourniture de moyens RSR aéroportés sans pilote-(Drones)

1. PRÉSENTATION DE DÉFENSE CONSEIL INTERNATIONAL

Opérateur de référence du ministère des armées françaises pour le transfert du savoir-faire militaire français à l'international, au profit des forces armées de pays amis de la France, DCI agit, depuis plus de 50 ans, sur tout le spectre de la défense et de la sécurité.

DCI peut se prévaloir du label « Formation armées françaises » et propose des prestations sur-mesure de Conseil, Formation et Assistance.

DCI à son siège à Paris et dispose de plusieurs sites d'implantations sur tout le territoire national. Il est également implanté à l'étranger, notamment au Moyen-Orient avec le Qatar, le Koweït, les EAU et l'Arabie Saoudite et en Asie, en Malaisie, à Singapour et en Inde.

DCI poursuit son déploiement international avec des prestations innovantes à haute valeur ajoutée en développant de nouvelles coopérations.

Pour tout complément d'information, se référer au site : www.groupedci.com.

2. CONTEXTE DU PROJET

La Facilité Européenne pour la paix finance une mesure d'assistance visant à renforcer les capacités des forces armées béninoises en vue de protéger l'intégrité territoriale et la souveraineté du Bénin et de sa population civile contre les agressions internes et externes et de contribuer à la paix et à la stabilité dans la région.

3. DESCRIPTION DU PROJET

Dans le cadre de la mesure d'assistance décrite à l'article 2 ci-dessus, DCI, entreprise retenue pour mettre en œuvre la mesure d'assistance, lance le présent appel d'offres dont l'objectif est de mettre en place une composante de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (RSR) à l'aide de systèmes aériens sans pilote (UAS). Ces drones tactiques permettront aux unités de renseignement d'enquêter et de collecter des données au niveau du QG opérationnel, permettant ainsi la détection des intrusions illicites et des mouvements de groupes armés non étatiques dans les territoires du nord. Leur utilisation augmentera la connaissance de la situation, réduira le risque d'erreurs et facilitera l'interception des intrus (ces équipements pourraient figurer sur la liste militaire commune de l'UE).

4. LIVRABLES ET PRESTATIONS ATTENDUES

1. Le bénéficiaire sera doté de 3 systèmes de drones tactiques équipés chacun de 2 vecteurs convertibles, capables d'évoluer en mode VTOL (Vertical Take-Off and Landing) ou voilure fixe catapultée. Chaque vecteur sera équipé d'une boule optronique. Chaque système sera équipé d'un IMSI Catcher.
 - **Description des caractéristiques techniques des drones tactiques :**
Avec une motorisation électrique, le vecteur doit proposer une autonomie de plus de 6h en version voilure fixe et plus de 3h en version VTOL.

La solution Drone doit permettre une élongation d'une centaine de kilomètres, avec des liaisons de données sécurisées.
 - **Charge utile Optronique**
La charge utile optronique doit être gyrostabilisée, avec des voies EO et IR.
 - **Enregistrement vidéo, métadonnées, journal de vol**
La vidéo doit être enregistrée en haute définition sur la station de contrôle au sol.
 - **Charge utile IMSI Catcher**
L'IMSI Catcher tactique doit couvrir et détecter les différents réseaux GSM.
2. Fourniture d'un soutien technique au bénéficiaire jusqu'au 13/12/2025 avec :
 - Un lot de pièces de rechange par système, soit trois (3) lots au total ;
 - Un soutien technique.
3. Réalisation de formations au profit des FAB :
 - Formation technique à l'emploi des vecteurs,
 - Formation sur la maintenance du système
 - Formation spécifique à l'emploi de l'IMSI Catcher,

À l'issue de la mise à disposition des systèmes RSR, le bénéficiaire béninois devra être en possession de matériel pleinement adapté aux missions d'inspection et surveillance de sa zone géographique.

Le lieu de livraison (Incoterm DPU) est à Cotonou (Bénin) et la date limite de livraison des systèmes RSR sans pilote est de six (6) mois à compter de la signature du contrat.

1. PLANIFICATION DU PROJET ET ASPECTS CONTRACTUELS

4.1 Clause de confidentialité

Le fournisseur et le client s'engagent à conserver de manière strictement confidentielle toute information ou document concernant l'autre partie de quelque nature qu'elle soit et dont ils auraient pu avoir connaissance.

Les parties prendront vis-à-vis de leur personnel les mesures nécessaires pour assurer le respect de la confidentialité des documents et informations communiqués au sein du projet.

Le fournisseur s'interdit tout usage personnel des données de base ou fichiers dont ils auraient pu avoir connaissance sans l'autorisation expresse du client.

Nota: L'engagement de confidentialité (NDA en Annexe 6.4) doit impérativement nous être retourné signé par mail (certificat signature électronique) et par courrier afin de vous permettre d'accéder aux détails de la consultation et au dossier complet de réponse. Une fois que vous aurez signé l'engagement de confidentialité, merci de le retourner aux contacts indiqués à l'article 5.7 pour vous permettre d'accéder aux Annexes 6.5 et 6.6.

4.2 Conditions d'achat

DCI n'accepte aucune participation aux frais de proposition et de réponse à la présente consultation et se réserve le choix d'interrompre à tout moment cette consultation sans être redevable d'une quelconque compensation et sans aucune obligation de commander ou de mettre en place un contrat.

Le fournisseur déclare que les produits et services respectent en tout point la position commune 2008/944/PESC si les fournitures proposées dans l'offre comprennent des équipements figurant dans la liste commune des équipements militaires ((Common Military List) de l'Union européenne.

Les équipements figurant dans cette liste ne doivent provenir que d'un des pays éligibles suivants, et ils ne peuvent être fournis que par un fournisseur ou un sous-traitant dont la nationalité est celle d'un des pays éligibles suivants :

Pays toujours éligibles : UE 27 états membres, Organisations internationales, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Islande, Kosovo, Liechtenstein, Moldavie, Monténégro, Macédoine du Nord, Norvège, Serbie et Ukraine,

Peuvent également être éligibles les pays suivants : Chili, Mexico, Aruba, Canada, Hong Kong, Israël, Japon, Singapour, Corée du Sud, Suisse, Taiwan, Royaume-Uni,

Tout autre pays non listé ci-dessus : toute déviation par rapport à cette liste est interdite, sauf dérogation spéciale accordée par DCI et par l'autorité européenne.

Les prix seront indiqués et payés en Euro.

Les conditions d'Achat DCI s'appliquent aux relations contractuelles liant DCI et ses fournisseurs. En présentant son offre, le soumissionnaire accepte les Conditions Générales et Conditions Particulières d'achat annexées au projet de contrat (Annexe 6.5) comme étant la seule base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente, auxquelles il déclare renoncer. Toutes remarques et/ou réserves relatives à l'application des Conditions Générales et Conditions Particulières devront être émises de manière exhaustive par écrit au plus tard à la date limite de réception des réponses au présent appel d'offre dans la mesure où l'acceptation de ces Conditions Générales et Conditions Particulières d'Achat par le fournisseur candidat constitue un des critères déterminants de sélection du candidat par DCI. En l'absence de telles remarques ou réserves, le fournisseur déclare accepter sans réserve les termes des Conditions Générales et Conditions Particulières annexées au projet de contrat (Annexe 6.5) et s'engage à les respecter dans le cadre de la fourniture des produits et/ou services objet du présent appel d'offres.

Les Conditions Générales et Conditions Particulières précitées prévaudront en cas de contradiction ou de différence entre les documents contractuels, sauf dispositions d'ordre réglementaire ou législatif contraires. L'Annexe 6.5 devra être datée et signée avec nom et fonction du signataire ayant pouvoir pour engager sa société, et cachet de la société. L'original est à renvoyer au plus tard le jeudi 18 janvier 2024 à 18h00 heures.

4.3 Remise de l'offre

La réponse sera remise sous format électronique via notre plateforme Kiteworks (un accès vous sera mis à disposition à l'envoi du NDA signé par vos soins aux personnes identifiées à l'article 5.7 ci-dessous) et comprendra obligatoirement les éléments suivants :

- Une présentation générale de votre société,
- Une présentation de vos services et prestations et (produits) et de votre politique en matière de RSE et de santé sécurité au travail,
- Vos références clients pour des prestations réalisées sur le même type de projet, notamment dans le secteur de la défense et des services aux armées si pertinent,
- Une proposition commerciale détaillant les tarifs de chaque poste, les prérequis éventuels, un calendrier prévisionnel (en adéquation avec le délai de livraison fixé à l'article 4 ci-dessus), la méthodologie proposée et l'éventuelle charge interne pour DCI,
- L'attestation d'assurance responsabilité civile,
- Un certificat de non mise en procédure de redressement judiciaire,
- L'attestation de vigilance délivrée par l'organisme de recouvrement dont vous relevez qui mentionne notamment que vous êtes à jour de l'ensemble de vos obligations sociales.
- Le questionnaire de due diligence fournisseurs complété et signé avec les documents demandés
- L'acceptation du projet de contrat (Annexe 6.5)
- Le BPU complété et signé
- Attestation de capacité à déposer une licence d'exportation

Pour être recevables, les offres initiales devront être :

- Complètes et définitives et devront être établies comme demandé dans le présent Cahier des Charges,
 - Datées et signées avec nom et fonction du signataire ayant pouvoir pour engager sa société, et cachet de la société.
- Cas particulier :

Le soumissionnaire ne pourra faire intervenir des sous-traitants ou partenaires pour la réalisation de ce projet que si ceux-ci sont identifiés dès la réponse à cet appel d'offre puis agréés par DCI. Les sous-traitants doivent satisfaire aux mêmes critères d'éligibilité que le candidat. En particulier, les sous-traitants ne doivent pas faire l'objet de restrictions en lien avec la liste des sanctions de l'UE.

4.4 Calendrier de l'appel d'offres

| | |
|---|--------------------------|
| Publication de la consultation : | 19/12/2023 |
| Envoi des questions des candidats : | jusqu'au 05/01/2024 |
| Publication des réponses : | 11/01/2024 |
| Date limite de réception des offres : | 18/01/2024 à 18 heures |
| Présentation des offres par les candidats retenus en <i>shortlist</i> : | Semaine du 29/01/2024 |
| Choix du Candidat : | 13/02/2024 |
| Démarrage du projet : | à partir de la sélection |

DCI pourra éventuellement être amené à modifier le présent calendrier et le notifiera par écrit aux candidats.

5.5 Validité de l'offre

L'offre sera valable 6 mois à compter de la date de réception de l'offre.

5.6 Critères de sélection de DCI

Le choix du prestataire se fondera sur les critères suivants :

- Acceptation du projet de contrat et des conditions générales et particulières qui y sont attachées (Annexe 6.5)
 - Produits et services en provenance des pays de la CML
 - Compréhension de la mission : adéquation de la réponse au CDC
 - Date de livraison
 - Méthodologie proposée / planning
 - Montant global de l'offre
- NB : une garantie bancaire de bonne exécution devra être fournie par le candidat sélectionné

Prix et règlement

L'offre commerciale devra être détaillée par phase

En conséquence :

- Dans le cas où, la réalisation de la prestation nécessiterait un délai supplémentaire, l'éventuel surcoût engendré serait entièrement supporté par le Candidat.

Le marché est à obligation de résultat avec un forfait par phase et accompagné d'un livrable.

Le Candidat devra prévoir un calendrier précis de la réalisation de la prestation. Le respect du calendrier constitue une condition déterminante pour DCI.

5.7 Demande d'informations et contacts

Les renseignements complémentaires seront à demander à :

Stéphane JACQUEMONT

Chef projet

Stephane.jacquemont@groupedci.com

Pour la gestion de projet

_Guy Zimmermann

Chef de projet

Guy.zimmermann@groupedci.com

Pour la Maîtrise d'ouvrage, besoin métiers

Ségolène COUSIN
Acheteur
Segolene.cousin@groupepci.com

Et

Myriam TOUMI
Approvisionnementneuse
Myriam.toumi@groupepci.com
Pour les aspects commerciaux et contractuels

Nota bene : Pour pouvoir répondre efficacement aux éventuelles questions que vous pourriez nous poser, merci de faire parvenir vos messages à l'ensemble des contacts cités ci-dessus. DCI transmettra à l'ensemble des soumissionnaires les questions/réponses susceptibles de contribuer à la bonne conduite de l'appel d'offres. Dans un souci d'équité, DCI répondra à l'ensemble des soumissionnaires par publication sur le site de DCI.

Points d'attention : Aucune proposition ne doit être transmise directement (c'est-à-dire personnellement) au contact technique d'une quelconque manière que ce soit (téléphone, mail, courrier, etc...) sous peine d'exclusion de l'appel d'offres. La réponse à cet Appel d'Offres devra être transmise via la plateforme Kiteworks.

5. ANNEXES

- Annexe 6.1 : Questionnaire de due diligence fournisseurs
- Annexe 6.2 : BPU
- Annexe 6.3 : Questions/Réponses
- Annexe 6.4 : Engagement de confidentialité (NDA)

Les Annexes suivantes vous seront transmises à la signature du NDA :

- Annexe 6.5: Projet de contrat à valider pour acceptation des conditions d'achat
- Annexe 6.6 : Détails techniques